

Plan de destination et
présentation synthétique à
annexer à l'arrêté Ministériel
du 11/04/2003
Pour copie conforme,
L'Attaché,
Vincent DESQUESNES

REGION WALLONNE
Province de Namur
Ville de Gembloux

PROJET
d'aménagement dérogatoire dit
"ORNEAU"

PLAN DE DESTINATION

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 30 juillet 2002
Par ordonnance
Le Secrétaire J. BALON
Le Bourgmestre G. BOUFFLOUX

Le Collège des Bourgmestre et Echevins certifie que le présent plan a été déposé à
l'examen du public du 26 août 2002 au 21 octobre 2002
Par le Collège
Le Secrétaire J. BALON
Le Bourgmestre G. BOUFFLOUX

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 13 novembre
2002
Par ordonnance
Le Secrétaire J. BALON
Le Bourgmestre G. BOUFFLOUX

Dressé le 29/05/2002 par TOPOS
Bureau d'études en urbanisme et aménagement du territoire
représenté par Pierre Cox

LEGENDE

Echelle: 1/1000

BATIMENTS ET ABORDS

ZONAGE

A1

A2

A4

A5

A6

A7

A10

A14

A15

bâtiments principaux en ordre moyen

bâtiments principaux en ordre discontinu

bâtiments principaux en ordre ouvert

bâtiments principaux en ordre isolé

bâtiments secondaires

bâtiments complémentaires

avant-cours minérale / végétale

jardins

parking arboré

parc

chemin

ZONE MIXTE DE RESIDENCES ET SERVICES DE PROXIMITE

B1

B2

B6

B7

B8

B9

B10

B11

bâtiments principaux en ordre moyen

bâtiments principaux en ordre discontinu

bâtiments secondaires

bâtiments complémentaires

avant-cours minérale / végétale

cours

jardins

parking arboré

ZONE DE SERVICES

C1

C7

C11

bâtiments principaux en ordre moyen

bâtiments complémentaires

parking arboré

ZONE D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET DE SERVICES PUBLICS

F1

F2

F3

F5

F6

F7

F8

F14

bâtiments principaux en ordre moyen

bâtiments principaux en ordre discontinu

bâtiments principaux en ordre isolé

bâtiments secondaires

bâtiments complémentaires

avant-cours minérale / végétale

parc

destination mixte

MORPHOLOGIE

X/m à n

X/e

hauteur en mètres prise dans l'axe médian du plan en la façade du bâtiment principal entre la rue d'égout et le niveau fini du sol

hauteur existante mantroussée

porche (position indicative)

DOMAINE PUBLIC

DP1

DP2

DP3

DP3

DP8

DP10

voie carrossable principale

voie carrossable secondaire

voie résidentielle

sentier et espace piétonnier

square

parking arboré

espace vert

rivière

passage sécurisé

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

réseau d'égouts existants

réseau d'égouts futurs

réseau d'adduction d'eau existant

réseau d'adduction d'eau futur

réseau de gaz existant

réseau de gaz futur

réseau divers existant

réseau divers futur

MESURES DE PROTECTION

périmètre soumis à information archéologique

arbre protégé

arbre

LIMITES

limite du PCA

limite de zone

alignement

front de bâtisse obligatoire sur l'alignement

front de bâtisse

limite d'emprise des bâtiments principaux

limite d'emprise des bâtiments complémentaires

limite au sol

limite de parcelle cadastrale